LEGENDE

BATI
BOIS
MUR
RAIL DE SECURITE
ARBRE
JARDIN
FOSSE
FRICHE
TALUS
HAIE
HAIE D'ARBRES
CLOTURE
POINT COTE — 30.65
SENS DU COURANT
NAPPE D'EAU PERMANENTE
FILET D'EAU
VOIE FERREE
DETAIL TOPOGRAPHIQUE
CHEMIN OU VOIE
PONT OUVRAGE D'ART
CIMETIERE
LIMITE DE COMMUNE
LIMITE DE DÉPARTEMENT

Zone rouge – écoulement et expansions des crues d'aléas forts à très forts
Zone orange – expansions des crues d'aléas moyens
Zone bleu – urbanisées autres que les centres urbains d'aléas forts
Zone ciel – urbanisées autres que les centres urbains d'aléas moyens
Zone verte – centres urbains d'aléas moyens à forts

Bornes de navigation — 181 34.75

Isovitesse 1m/s
Isovitesse 0.5 m/s

Nom du dessin : Ppr seine 10000e - règlementaire .dwg
Date : 08/10/2003
Dessiné par : BIOU/FONTENY
Révision :

maître d'ouvrage

préfecture de l'Essonne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE
direction départementale de l'Équipement

Vu, pour être annexé à mon arrêté de ce jour,
le 20 octobre 2003,
Le Préfet de l'Essonne

Signé : Denis PRIEUR

approuvé le 20 octobre 2003

Plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI), vallée de la Seine dans le département de l'Essonne

approuvé par l'arrêté préfectoral n° 2003-PREF.DCL/0375 du 20 octobre 2003

carte des zones réglementaires

maître d'œuvre

direction départementale de l'Équipement de l'Essonne

service des Actions Juridiques,
de l'Urbanisme et de l'Environnement
bureau Risques Naturels et Police de l'Eau
route de Lisses - 91100 Villabé
Téléphone 01 60 91 70 00
Télécopie 01 60 86 34 88

échelle 1/10000.